



DÉPARTEMENT DE
L'ARIÈGE

COMMUNE DE
SOUEIX-ROGALLE



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

AR_2018_021

ARRÊTÉ MUNICIPAL
refusant le transfert d'un pouvoir
de police administrative spéciale

LA MAIRE DE LA COMMUNE DE SOUEIX-ROGALLE

Vu la loi n°2010-1653 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales, et notamment son article 63 ;

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, et notamment ses articles 60, 62 et 65 ;

Vu la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, et notamment son article 75 ;

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2212-1, L.2212-2 et L.5211-9-2 ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 18 novembre 2016 modifié portant fusion des communautés de communes de l'agglomération de Saint-Girons, du Bas Couserans, du Canton d'Oust, du canton de Massat, du Castillonais, du Val Couserans, du Volvestre Ariégeois, du Séronais 117, emportant la création de la communauté de communes Couserans-Pyrénées au 1^{er} janvier 2017, et arrêtant les statuts de la communauté de communes Couserans-Pyrénées ;

Vu la délibération en date du 7 janvier 2017 relative à l'élection du Président de la communauté de communes Couserans-Pyrénées ;

Considérant que la communauté de communes Couserans-Pyrénées exerce une compétence en matière d'assainissement collectif et non collectif ;

Considérant que l'exercice de cette compétence par la communauté de communes implique le transfert du pouvoir de police du maire attaché à cette compétence au président de la communauté de communes ;

ARRÊTE

Article premier : Le pouvoir de police administrative spéciale en matière d'assainissement ne sera pas transféré au président de la communauté de communes Couserans-Pyrénées.

Arrêté refusant le transfert d'un pouvoir de police administrative spéciale

Article 2 : Le présent arrêté sera notifié au président de la communauté de communes Couserans-Pyrénées.

Fait à Soueix-Rogalle, le 28 juin 2018,
la Maire,
Christiane BONTÉ

